



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
25 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays pour
la République bolivarienne du Venezuela**

Montant estimatif de l'assistance proposée: 14 millions de dollars: 3 millions au titre des ressources ordinaires et 11,0 millions à l'aide de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme: Cinq ans (2015-2019)

Cycle de l'assistance: Troisième

Catégorie (selon la décision 2013/31): Rose

Montant estimatif de l'assistance proposée

(En millions de dollars)

| <i>Catégorie de résultats du plan stratégique</i> | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | Total |
|--|------------------------------|--------------------------|--------------|
| Résultat 1: Santé sexuelle et procréative | 1,0 | 9,0 | 10,0 |
| Résultat 2: Adolescents et jeunes | 0,8 | 1,0 | 1,8 |
| Résultat 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes | 0,4 | 0,5 | 0,9 |
| Résultat 4: dynamique démographique | 0,4 | 0,5 | 0,9 |
| Coordination du programme et assistance | 0,4 | – | 0,4 |
| Total | 3,00 | 11,0 | 14,00 |



I. Analyse de la situation

1. Avec une population totale de 28,9 millions d'habitants selon le recensement de 2011, et un taux de croissance démographique de 1,5 %. Selon le Rapport sur le développement humain de 2013, la République bolivarienne du Venezuela est un pays à revenu intermédiaire, arrivant au 71^e rang sur 187 pays en 2012 suivant l'indice de développement humain. Au total, 88 % de la population vivent en zones urbaines, concentrés sur la côte nord; la population autochtone, est estimée à 725 141, soit 2,5 % du total. Les programmes gouvernementaux visant les groupes à faible revenu ont entraîné une baisse considérable des niveaux de pauvreté (en 2012, 21,2 % de la population vivaient dans la pauvreté, et 6 % vivaient dans l'extrême pauvreté).

2. Près de 55 % de la population ont moins de 30 ans. Le dividende démographique qui en résulte est un facteur essentiel dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. Il est donc nécessaire d'investir dans la jeunesse, y compris dans l'éducation sexuelle, et dans la santé et les droits des adolescents en matière de sexualité et de procréation.

3. L'indice synthétique de fécondité a diminué, passant de 2,9 enfants par femme en 2002 à 2,2 en 2013. Le taux d'utilisation des contraceptifs est actuellement de 62 %. Toutefois, de grandes disparités subsistent dans les taux de fécondité actuels entre les régions, ainsi qu'entre les différentes catégories de revenus et les groupes ethniques. Selon l'enquête nationale démographique de 2010, le besoin non satisfait de méthodes de contraception modernes s'est maintenu à 11 % depuis 2008. Bien que le gouvernement ait renforcé la disponibilité de produits contraceptifs gratuits universels, les ruptures de stock dans les points de prestation de services sont fréquentes en raison des insuffisances du système de gestion des produits. Davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer le système de gestion de la logistique nationale, y compris une prévision meilleure et plus fiable, et un approvisionnement de qualité.

4. La réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement reste préoccupante pour le Venezuela, avec 72 décès maternels pour 100 naissances vivantes et de grandes disparités entre les régions, allant de 28 à 125 décès pour 100 000; les taux les plus importants se trouvant dans les régions autochtones. Il y a une forte proportion d'accouchements médicalisés (95 %), et un cadre normatif pour les soins obstétricaux et néonataux d'urgence mis en place. Il convient toutefois de poursuivre les efforts afin de combler les grandes lacunes en ce qui concerne la mortalité maternelle.

5. Les grossesses d'adolescentes constituent un obstacle de taille, que le Gouvernement met en évidence comme nécessitant une action prioritaire. Le taux de natalité chez les jeunes âgées de 15 à 19 ans est de 101 pour 1 000 femmes, au lieu de 73 pour 1 000, la moyenne pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'insuffisance des services en matière de santé sexuelle et procréative des jeunes est un facteur déterminant.

6. La violence sexiste est préoccupante, selon l'enquête démographique nationale de 2010, 50 % des femmes déjà mariées ou vivant en union libre ont subi la violence du partenaire. Bien que la loi organique sur le droit de vivre à l'abri de la violence ait été approuvée en 2007, il faut renforcer la collecte et l'analyse de

données et sur la violence sexuelle et sexiste afin d'améliorer les stratégies de prévention.

II. Coopération passée et leçons tirées de l'expérience

7. Au cours du deuxième programme de pays pour la période 2009-2013, le FNUAP a appuyé des politiques publiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités par la promotion de: a) droits à la santé sexuelle et procréative; b) planification publique axée sur la population et le développement; et c) équité et égalité entre les sexes et droit des femmes à une vie à l'abri de la violence.

8. En 2013, l'évaluation du programme de pays en fin de cycle a souligné les progrès réalisés dans: a) le renforcement de la politique nationale sur la santé sexuelle et procréative, grâce au travail d'un comité national qui surveille les cas de décès maternels à l'échelle nationale; b) le renforcement des capacités et des protocoles pour avoir accès aux soins obstétricaux d'urgence, y compris la formation de 750 travailleurs de la santé; c) l'augmentation du budget national consacré à l'achat de contraceptifs visant à en assurer l'accès à 800 000 femmes à faible revenu par an; d) contribuer à la conception du programme national complet d'éducation sexuelle; e) le renforcement de la prévention de la violence sexiste et les mécanismes d'attention, grâce à une meilleure gestion des affaires et l'accès à la justice, et la formation de 4 140 professionnels du système de protection; et f) le renforcement de la production de données sociodémographiques et son utilisation dans la planification nationale, y compris les recensements, les enquêtes démographiques nationales, et les études sociodémographiques.

9. L'évaluation a recommandé que le futur programme vise à: a) élaborer des stratégies pour la mise en œuvre des procédures hospitalières de soins de santé maternelle; b) soutenir la conception et la mise en œuvre d'un système fiable de gestion des produits de santé en matière de reproduction; c) élaborer des stratégies pour élargir la couverture et l'accès aux la prestation, à l'intention des adolescents et des jeunes, de services de qualité en matière de santé sexuelle et procréative et l'accès à une éducation sexuelle de qualité; d) affiner sa base de connaissances et de données, y compris les perceptions des femmes et des jeunes, afin d'orienter les politiques publiques dans la lutte contre les problèmes des grossesses d'adolescentes et la violence fondée sur le sexe; et e) accroître l'utilisation des données démographiques et la dynamique des populations à des fins de planification locale.

III. Programme proposé

10. Le programme proposé est conforme au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), couvrant la période 2015-2019, et au plan national de développement économique et social, couvrant la période 2013-2019, ainsi que le plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017. Le programme a été conçu en consultation avec le gouvernement, les universités et les organismes des Nations Unies.

11. Le programme mettra l'accent sur le plaidoyer et les directives de politiques générales sur l'appui aux efforts du gouvernement en vue de favoriser l'accès universel à la santé procréative et sexuelle et les droits en la matière, et réduire la

mortalité maternelle, en mettant l'accent sur les populations les plus exclues, y compris les groupes autochtones et les adolescentes aux revenus les plus bas. Les principales stratégies seront axées sur la sensibilisation et les directives de politiques générale, complétées par la gestion des connaissances et le développement des capacités selon les besoins. Le programme portera sur les questions liées aux rapports de genre, ou sensibles sur le plan culturel, et sera axé sur les droits de l'homme.

Résultat 1: Santé procréative et sexuelle

12. Les deux produits relevant des résultats sur la santé procréative et sexuelle, y compris la santé maternelle et la planification familiale, viendront appuyer la réalisation du PNUAD 4.1 pour ce qui est de la santé en mettant l'accent sur la santé intégrée des femmes, des enfants, des adolescents et des jeunes.

13. *Produit 1: renforcement de la capacité des établissements de santé public tant au niveau central qu'au niveau provincial, et des services de santé de qualité prenant en compte les droits de l'individu, axés sur la planification familiale, et mettant l'accent sur les services à l'écoute des adolescents et des jeunes.* Le FNUAP réalisera ce produit en fournissant une assistance technique pour: a) la conception et la mise en œuvre d'un système national de gestion logistique des approvisionnements en produits de santé procréative; b) étendre l'accès aux services l'accès aux contraceptifs de qualité, par l'amélioration de la prévision et des capacités d'approvisionnement; c) défendre et renforcer les partenariats entre le Ministère de la Santé et les centres universitaires afin d'améliorer la formation des professionnels de la santé dans la planification familiale en prenant en compte les droits de l'individu, conformément aux cadres constitutionnels et législatifs existants; et d) promouvoir l'adoption et l'élargissement des services de qualité tenant compte des besoins spécifiques des adolescents, en utilisant des méthodes éprouvées.

14. *Produit 2: renforcement des capacités des services de santé maternelles au niveau central comme au niveau provincial, en mettant l'accent sur des centres de soins obstétriques d'urgence de base ou spécialisés.* Le programme réalisera ce produit en fournissant: a) une assistance technique et des initiatives de sensibilisation en ce qui concerne la formation des dispensateurs de soins aux protocoles de soins obstétriques; et b) une assistance technique et un partage de connaissances et de bonnes pratiques pour améliorer les interventions de santé maternelle dans les communautés, y compris des transports d'urgence.

Résultat 2: Adolescents et jeunes

15. Les deux produits relevant des résultats concernant la santé sexuelle et procréative des jeunes et éducation sexuelle dans le plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, contribuent à la réalisation 2.1 du programme sur l'éducation.

16. *Produit 1: Renforcement des capacités nationales et infranationales à élaborer des politiques et des programmes en faveur de la jeunesse tenant compte des besoins des deux sexes, dans lesquelles la santé sexuelle et génésique et spécialement mise en exergue.* Le programme réalisera ce produit en fournissant des directives et une assistance technique pour: a) élaborer des études techniques et des recherches qui justifient la nécessité d'accroître les investissements pour

promouvoir des programmes et des politiques pour les jeunes; b) assurer l'analyse et le suivi de l'application des cadres législatifs qui favorisent les politiques publiques pour les jeunes, fondées sur les droits, en particulier les droits en matière de sexualité et de procréation, y compris la participation des jeunes; c) utiliser les médias et les autres moyens de communication qui touchent les adolescents et les jeunes; et d) favoriser le partage des connaissances sur les meilleures pratiques liées aux politiques et programmes complets en faveur de la jeunesse, notamment par la coopération Sud-Sud.

17. *Produit 2: renforcement des capacités du système de l'éducation nationale à mettre en œuvre des programmes d'éducation sexuelle complets, fondés sur les droits et qui font sa place à la culture.* Le programme réalisera ce produit en fournissant des directives et une assistance technique pour: a) organiser des programmes de formation dans le domaine de l'éducation sexuelle destinés aux enseignants, y compris l'élaboration et l'emploi de matériaux didactiques de qualité, en conformité avec le cadre de la politique de l'éducation multiculturelle; et b) inclure l'éducation sexuelle dans les travaux d'intérêt général et les campagnes de sensibilisation.

Résultat 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes

18. Le produit relevant de ce Résultat, contribue à la réalisation 5.1 du FNUAP relative à la sécurité des citoyens et l'accès à la justice.

19. *Produit 1: renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de la loi organique sur le droit de vivre à l'abri de la violence, y compris dans les situations de crise humanitaire.* Le programme réalisera ce produit en fournissant une assistance technique pour, en organisant des campagnes d'information et en élaboration des recommandations pour: a) prendre part à la création de mécanismes de suivi de la Loi organique tant au niveau national qu'au niveau local, y compris dans les régions où vivent les populations les plus exclues; b) prévenir les violences sexistes et y remédier, y compris la violence sexuelle, les groupes cibles étant des fonctionnaires, et des membres des communautés et des familles, et notamment un volet sur la préparation et la réaction aux crises humanitaires.

Résultat 4: dynamique démographique

20. Le produit relevant du résultat sur la dynamique démographique s'aligne sur la réalisation 1.1 du PNUAD concernant la réduction de la pauvreté, l'intégration sociale et le développement durable, et prenant en compte la dynamique démographique.

21. *Produit 1: Renforcement des capacités des institutions nationales à combler les lacunes et les disparités sociales, aux niveaux national et local, grâce à l'intégration de la dynamique démographique dans les politiques publiques.* Le programme atteindra ce résultat par le dialogue politique, le partage des connaissances et l'assistance technique pour: a) s'assurer que les données et les analyses récentes de la population, générés par le recensement de 2011, soient intégrées dans la formulation des politiques publiques aux niveaux national et local; b) réaliser des recherches factuelles sur les disparités sociales et économiques qui affectent de manière disproportionnée les droits des femmes et des jeunes, y compris les populations autochtones; c) favoriser le partage des connaissances avec

centres nationaux et régionaux d'excellence, sur les méthodes avancées pour l'intégration de la dynamique démographique dans la planification locale.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

22. Le Ministère du Pouvoir populaire pour la planification, entité responsable de la coopération technique internationale non remboursable collaborera avec le FNUAP, et ses partenaires nationaux en la matière, à la mise en œuvre et au suivi du programme.

23. Le programme appliquera les modalités d'exécution nationale et d'exécution directe pour la mise en œuvre, et adoptera une méthode de gestion axée sur les résultats pour la planification, le suivi et l'évaluation. Dans la mesure du possible, le FNUAP s'appuiera sur les systèmes nationaux et, avec d'autres organismes des Nations Unies, il élaborera des programmes conjoints.

24. Le FNUAP inscrira parmi ses priorités le travail de sensibilisation, et de dialogue dispensant aussi des conseils de politique générale, par des experts nationaux et internationaux, y compris d'appui technique, opérationnel et programmatique fourni par le siège du FNUAP et par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du FNUAP.

25. Le FNUAP choisira des partenaires d'exécution au regard de leur utilité pour leur programme et de leur capacité à bien appliquer le programme.

26. Le bureau de pays est doté d'un personnel financé au titre du budget institutionnel du FNUAP, remplissant des fonctions de gestion et de programme. Le FNUAP affectera des ressources du programme pour garantir la capacité voulue en personnel afin de fournir l'expertise technique et programmatique, ainsi que l'appui correspondant à l'application du programme.

27. Le FNUAP élaborera une stratégie de mobilisation des ressources pour engager et exploiter des ressources auprès des administrations fédérales et d'État, du secteur privé et des donateurs internationaux. L'estimation des dépenses, réparties en fonction des ressources, à mobiliser pour l'achat de produits de santé génésique et d'autres programmes, sont basées sur les montants alloués au cours du précédent programme. Cette stratégie comprendra plusieurs modalités relatives aux contributions et aux partenariats, se fondant sur une évaluation des besoins.

En cas d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, modifier ses activités, en particulier les mesures visant à sauver des vies, pour mieux prendre en compte les problèmes qui peuvent surgir.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République bolivarienne du Venezuela

Priorités nationales: Veiller à la santé de la population, en consolidant le système national de santé publique, à travers l'approfondissement du programme « Barrio Adentro », le pouvoir du peuple et l'articulation à tous les niveaux et dans tous les secteurs du système de protection, de la promotion, la prévention et les soins complets pour la santé individuelle et collective.

Réalisations du PNUAD: En 2019, le système des Nations Unies aura contribué au système national de santé publique dans la mise en œuvre des politiques publiques, en mettant l'accent sur: a) la santé intégrée de la femme, de l'enfant de l'adolescent et des jeunes; et b) la prévention, les soins et la surveillance du VIH/sida, des maladies sexuellement transmissibles, des maladies transmissibles et autres grandes maladies.

| Résultat du plan stratégique du FNUAP | Produits du programme de pays | Indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles | Partenaires | Montant indicatif des ressources |
|---|---|--|---|---|
| <p><i>Résultat 1: Santé procréative et sexuelle</i> (Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréative (y compris la planification familiale, la santé maternelle et le VIH), soucieux de l'égalité des sexes qui répondent aux normes en matière de droits de l'homme pour la qualité des soins et l'égalité d'accès)</p> <p><i>Indicateur de résultats:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de besoins satisfaits de méthodes de contraception <p>Niveau de référence: 89 %;</p> <p>Niveau cible: 94 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du budget national pour la santé sexuelle et reproductive d'au moins 5 % <p>Niveau de référence: 0 % (41,5 millions);</p> <p>Niveau cible: 5 % (43,575 millions)</p> | <p><i>Produit 1:</i></p> <p>Renforcement de la capacité des établissements de santé public tant au niveau central qu'au niveau provincial, et des services de santé de qualité prenant en compte les droits de l'individu, axés sur la planification familiale, et mettant l'accent sur les services à l'écoute des adolescents et des jeunes.</p> <p><i>Produit 2:</i></p> <p>Renforcement des capacités des services de santé maternelles au niveau central comme au niveau provincial, en mettant l'accent sur des centres de soins obstétricaux d'urgence de base ou spécialisés.</p> | <p><i>Indicateurs de produit:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États, bénéficiant de l'aide prioritaire du FNUAP, pour mettre en place un système de gestion de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé sexuelle et procréative de services de planification de la famille <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Niveau cible: 8</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre des services santé sexuelle et procréative tenant compte des besoins spécifiques des adolescents, en utilisant des méthodes éprouvées <p>Niveau de référence: 20;</p> <p>Niveau cible: 30</p> <p><i>Indicateur de résultats:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États, bénéficiant de l'aide prioritaire du FNUAP, ayant totalement mis en œuvre protocoles de soins obstétricaux d'urgence <p>Niveau de référence: 1;</p> <p>Niveau cible: 8</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'États, bénéficiant de l'aide prioritaire du FNUAP, ayant mis en œuvre une stratégie visant à améliorer les soins obstétricaux d'urgence <p>Niveau de référence: 0;</p> <p>Niveau cible: 8</p> | <p>Ministère de la santé; Ministère pour la femme et l'égalité entre les sexes; Mision Niño Jesus; Directions régionales et locales de la santé; Organisations sociales au niveau local</p> | <p>9,5 millions de dollars (0,5 million au titre des ressources ordinaires et 9,0 millions au titre d'autres ressources)</p> <p>0,5 million de dollars (0,5 million au titre des ressources ordinaires)</p> |

| Résultat du plan stratégique du FNUAP | Produits du programme de pays | Indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles | Partenaires | Montant indicatif des ressources |
|---------------------------------------|-------------------------------|---|-------------|----------------------------------|
|---------------------------------------|-------------------------------|---|-------------|----------------------------------|

Priorités nationales: a) encourager la création d'espaces consacrés à la formation globale, avec des bénévoles s'occupant des jeunes en situation vulnérable; b) permettre aux jeunes de s'organiser et de jouer un rôle actif dans la société; et c) maintenir le Venezuela comme étant la salle de classe la plus grande au monde en améliorant les conditions et garantir le droit à l'éducation fondamentale pour tous.

Réalisations du PNUAD: En 2019, le système des Nations Unies aura contribué dans la mise en œuvre des politiques publiques visant la réduction de la pauvreté, promouvoir l'égalité, l'intégration sociale et le développement durable, et prenant en compte la dynamique démographique, et autres.

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| <p><i>Résultat 2: Adolescents et jeunes</i> (Priorité accrue aux adolescents, en particulier les jeunes adolescentes, dans les politiques et programmes nationaux de développement, notamment en mettant à leur disposition des services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation)</p> | <p><i>Produit 1:</i> Renforcement des capacités nationales et infranationales à élaborer des politiques et des programmes en faveur de la jeunesse tenant compte des besoins des deux sexes, dans lesquelles la santé sexuelle et génésique et spécialement mise en exergue.</p> | <p><i>Indicateurs de produit:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions engagé à partager les meilleures pratiques en matière de politiques globales de la jeunesse, notamment par la coopération Sud-Sud <p>Niveau de référence: 0 Niveau cible: 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réseaux de jeunes pris en charge par le FNUAP qui favorisent activement les politiques et les budgets en faveur des droits des adolescents et des jeunes et d'en assurer le suivi <p>Niveau de référence: 2 Niveau cible: 6</p> | <p>Ministère du Pouvoir Populaire pour la jeunesse; Ministère du Pouvoir Populaire pour les sports; Ministère du Pouvoir Populaire pour l'éducation; Les universités et les établissements d'enseignement pédagogiques; organisations sociales au niveau local</p> | <p>0,5 million de dollars (0,3 million au titre des ressources ordinaires et 0,2 million au titre d'autres ressources)</p> |
| <p><i>Indicateur de résultats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lois et de politiques mises en œuvre qui permettent aux adolescents et aux jeunes d'accéder aux services de santé reproductive <p>Niveau de référence 1 Niveau cible: 3</p> | <p><i>Produit 2:</i> Renforcement des capacités du système de l'éducation nationale à mettre en œuvre des programmes d'éducation sexuelle complets, fondés sur les droits et qui font sa place à la culture.</p> | <p><i>Indicateurs de produit:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enseignants certifiés et de stagiaires, ayant les compétences nécessaires à l'application des programmes d'éducation sexuelle complets <p>Niveau de référence: 600; Niveau cible: 3 000</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités extrascolaires pour les jeunes bénéficiant de l'assistance du FNUAP, qui intègrent des éléments de santé sexuelle et procréative <p>Niveau de référence 3; Niveau cible: 8</p> | | <p>1,3 million de dollars (0,5 million au titre des ressources ordinaires et 0,8 million au titre d'autres ressources)</p> |

| <i>Résultat du plan stratégique du FNUAP</i> | <i>Produits du programme de pays</i> | <i>Indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Montant indicatif des ressources</i> |
|--|--|--|--|--|
| Priorités nationales: Consolider l'égalité entre les sexes avec des valeurs socialistes. | | | | |
| Réalisations du PNUAD: En 2019, le système des Nations Unies aura contribué à la mise en œuvre de politiques publiques de sécurité citoyenne et l'accès à la justice, qui garantissent l'exercice des droits de l'homme et la réduction de la criminalité. | | | | |
| <i>Résultat 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes (Promotion de l'égalité des sexes, autonomisation des femmes et des filles et droits en matière de reproduction, notamment pour les femmes, les adolescents et les jeunes vulnérables et marginalisés)</i> | <i>Produit 1:</i> Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de la loi organique sur le droit de vivre à l'abri de la violence, y compris dans les situations de crise humanitaire. | <i>Indicateurs de produit:</i> • Nombre d'institutions bénéficiant de l'assistance du FNUAP, qui la possibilité de mettre en œuvre la loi organique Niveau de référence: 2 Niveau cible: 4 • Nombre des institutions travaillant avec le FNUAP sur une stratégie de plaidoyer et de communication pour la prévention et l'intervention dans les cas de violence fondée sur le sexe, y compris la violence sexuelle Niveau de référence: 1 Niveau cible: 4 | Ministère de la condition de la femme et de l'égalité des sexes; Bureau du médiateur; Direction nationale de la protection civile et de la gestion des risques liés aux catastrophes | 0,9 million de dollars (0,4 million au titre des ressources ordinaires et 0,5 million au titre d'autres ressources) |
| <i>Indicateur de résultats:</i> | | | | |
| • Nombre de mécanismes fonctionnels de suivi de l'application de la loi organique sur le droit de vivre à l'abri de la violence | | | | |
| Niveau de référence: 4; Niveau cible: 7 | | | | |
| Priorités nationales: Renforcement des capacités de gestion du pouvoir populaire de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. | | | | |
| Réalisations du PNUAD: En 2019, le système des Nations Unies aura contribué dans la mise en œuvre des politiques publiques visant la réduction de la pauvreté, promouvoir l'égalité, l'intégration sociale et le développement durable, et prenant en compte la dynamique démographique, et autres. | | | | |
| <i>Résultat 4: Dynamique démographique (Renforcement des politiques nationales et des programmes internationaux de développement grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits liés à la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes)</i> | <i>Produit 1:</i> Renforcement des capacités des institutions nationales à combler les lacunes et les disparités sociales, aux niveaux national et local, grâce à l'intégration de la dynamique démographique dans les politiques publiques | <i>Indicateurs de produit:</i> • Nombre d'études en se fondant sur les résultats du recensement de la population et du logement de 2011, une enquête nationale sur la jeunesse de 2013 et l'enquête nationale démographique de 2010, effectuées et divulguées pour la prise de décisions Niveau de référence: 2 Niveau cible: 8 • Nombre d'institutions nationales et locales ayant intégré des variables démographiques dans leurs programmes de développement Niveau de référence: 0 Niveau cible: 6 | Ministère de la santé; Ministère de l'éducation; Ministère de la jeunesse et de la promotion de la femme; Ministère de la planification; Institut national de la statistique; Direction nationale de la protection civile et de la gestion des risques liés aux catastrophes | 0,9 million de dollars (0,4 million au titre des ressources ordinaires et 0,5 million au titre d'autres ressources) Coordination et aide au programme: 0,4 million à prélever sur les ressources ordinaires |
| <i>Indicateur de résultats:</i> | | | | |
| • Nombre d'enquêtes démographiques nationales et de données collectées, analysées et distribuées qui permettent | | | | |

| <i>Résultat du plan stratégique du FNUAP</i> | <i>Produits du programme de pays</i> | <i>Indicateurs de résultat, niveaux de référence et niveaux cibles</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Montant indicatif des ressources</i> |
|--|--------------------------------------|--|--------------------|---|
| l'estimation des principaux indicateurs de population et de santé reproductive Niveau de référence: 1; Niveau cible: 2 | | | | |